



cation et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines, et sur leur destruction. Nous avons été réconfortés par la Déclaration finale de la Conférence – par sa vigoureuse réaffirmation des principes de la Convention et par sa réitération de l'intérêt que toutes les parties attachent au renforcement de l'autorité et de l'efficacité de la Convention par l'intermédiaire de la promotion de la confiance et de la coopération.

Cette activité démontre que la communauté mondiale n'est pas indifférente ni impuissante en ce qui a trait à l'édification d'un monde plus sûr. Beaucoup reste à faire à l'échelle internationale et le Canada s'engage, une fois de plus, à ne ménager aucun effort pour renforcer les mécanismes internationaux œuvrant pour la paix. Cette activité à travers le monde doit inciter les superpuissances à redoubler d'efforts pour parvenir à des accords bilatéraux. Bien que 86 pour cent de la population mondiale ne vive ni aux États-Unis ni en Union soviétique, nous subissons tous les retombées des relations entre ces superpuissances qui possèdent ensemble 95 pour cent des armes nucléaires, dont le nombre dépasse 50 000. Il y va de l'intérêt de tous de contribuer à l'amélioration de l'ensemble des rapports Est-Ouest et, comme l'a dit le Secrétaire général de l'ONU, M. Javier Pérez de Cuéllar, dans le discours qu'il a prononcé après sa réélection vendredi dernier, d'« exiger des gouvernements des États qui possèdent des armes nucléaires qu'ils méditent sur leurs responsabilités vis-à-vis de leurs peuples et du genre humain et qu'ils mènent des politiques qui conduisent à l'élimination de ces armes ». On a coutume de dire que l'histoire jugera les actes de chacun. Mais, s'agissant de la question dont nous débattons, l'être humain ne survivra pas et son histoire ne pourra pas être écrite dans un avenir impossible si jamais les moyens de destruction de l'espèce humaine que possèdent à l'heure actuelle les deux superpuissances devaient être utilisés.

Le rôle des Nations Unies en matière de désarmement est d'améliorer les perspectives de conclusion d'importants accords bilatéraux en mettant en place un cadre général viable de progrès multilatéraux. Nous devrions, au sein de cette Commission, nous attacher davantage à l'adoption de résolutions de consensus aussi substantielles que possible plutôt qu'à une simple augmentation du

nombre de résolutions. Au cours de la session de 1976, 23 résolutions ont été adoptées, dont huit par consensus. Neuf ans plus tard, en 1985, la Commission a approuvé 66 résolutions, dont 20 par consensus. L'accroissement du nombre de résolutions ne faisant pas l'objet d'un consensus, dont un grand nombre se neutralisent et divisent la Commission, constitue une réalisation d'une valeur contestable que le monde extérieur ne peut absolument pas comprendre. N'oublions pas que le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, qui demeure l'étalon au regard duquel nous évaluons

les progrès, a été adopté par consensus. Le président de la dernière session, l'ambassadeur Alatas, de l'Indonésie, nous a donné un conseil important lorsqu'il a recommandé la formation d'un petit groupe de travail qui s'efforcera de rationaliser les travaux de la Commission.

Nous n'avons pas besoin d'une nouvelle structure ou d'un nouvel ensemble de principes pour revitaliser la notion de sécurité collective : nous disposons déjà, dans les Nations Unies et dans la Charte, d'un cadre pour la paix parfaitement adéquat. Ce qu'il faut faire, c'est l'utiliser de façon efficace. . . »

## **Adoption d'une résolution sur la vérification présentée par le Canada aux Nations Unies**

*Le 14 novembre 1986, le ministère des Affaires extérieures publiait le communiqué suivant :*

« Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a annoncé qu'encore une fois cette année, la Première commission des Nations Unies, qui s'occupe du contrôle des armements et du désarmement ainsi que des questions relatives à la sécurité internationale, a adopté par consensus une résolution présentée par le Canada et portant sur le rôle de la vérification dans les accords de contrôle des armements. Cette adoption vient confirmer le succès remporté sur le même sujet en 1985, lorsque le Canada a réussi à faire adopter la première résolution de l'histoire des Nations Unies reconnaissant l'importance de la vérification pour assurer le respect des accords de limitation des armements et de désarmement.

M. Clark a indiqué que la résolution, qui s'intitule « La vérification sous tous ses aspects », a recueilli cette année un appui encore plus vaste parmi les États membres des Nations Unies et qu'elle compte désormais deux fois plus de co-auteurs, dont des représentants des États occidentaux, des États de l'Europe de l'Est et des pays neutres et non alignés.

M. Clark a par ailleurs souligné que la résolution permettra de donner une impulsion nouvelle à l'étude de la vérifi-

cation dans le cadre des Nations Unies du fait qu'elle renvoie la question à la Commission du désarmement, un organe délibérant qui se réunit une fois l'an pour examiner un nombre limité de points portant sur le contrôle des armements et le désarmement. La Commission sera appelée à définir des principes, des mesures et des techniques propres à promouvoir l'inclusion de dispositions adéquates de vérification dans les accords de limitation des armements et de désarmement, et également à rechercher des moyens qui permettent aux États membres des Nations Unies de jouer un rôle plus important en matière de vérification.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a noté que l'adoption de la résolution présentée par le Canada correspond à l'insistance mise par le gouvernement sur le rôle de la vérification dans son Programme d'action pour la deuxième moitié de la Décennie du désarmement. Dans le cadre de ce programme, qui est axé sur la recherche de solutions pratiques aux problèmes posés par le contrôle des armements et le désarmement, le gouvernement consacre annuellement un budget de 1 million \$ à l'Unité de recherche sur la vérification du ministère des Affaires extérieures. M. Clark a ajouté que l'adoption de la résolution reflète également la ferme appui apporté par la communauté internationale aux efforts incessants déployés par le Canada dans ce domaine d'importance critique. »